

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **14 octobre 2015**, à 19h00, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Harold Gagnon	(Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Réjean Bédard	(Saint-Cyprien) (a quitté à 21h10)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Lucie Gagnon	(Saint-Louis)
Denis Laflamme	(Saint-Luc)
Régis Prévost	(représentant Saint-Magloire)
Richard Couët	(Saint-Prosper)
Rock Carrier	(représentant Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2015-10-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

- 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2015, ET SUIVI.**
- 04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET SUIVI.**
- 05 - RENCONTRE(S).**
 - 05.01 - Production du plateau.**
 - 05.02 - Les Jeux Intervillages des Etchemins.**
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S).**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**
 - 08.01 - Émission de certificat de conformité:**
 - 08.01.01 - Sainte-Aurélie.**
 - 08.02 - Règlement no 120-15 (ilot lac à Pierre): Adoption.**
 - 08.03 - Règlement no 121-15 (Plan de gestion des matières résiduelles): Adoption du règlement.**
 - 08.04 - Municipalité de Sainte-Aurélie: Demande de modification.**
 - 08.05 - Municipalité de Sainte-Aurélie: Résolution 217-10-2015 (Plan de gestion des matières résiduelles).**
 - 08.06 - Nomination d'une personne désignée: Gestion des ponceaux sur cours d'eau.**
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**
- 10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:**
 - 10.01 - Projets locaux.**
 - 10.02 - Projets régionaux.**
 - 10.02.01 - Suivi de la demande: Installation d'une antenne en conformité au code de sécurité 6 de Santé Canada: Passion FM.**
 - 10.02.02 - Ressource partagée en loisir et en loisir intermunicipal : Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.**
 - 10.02.03 - Solidaires vers l'inclusion sociale: Essentiel des Etchemins, GRAP et organismes du milieu.**
- 11 - AFFAIRES COURANTES:**
 - 11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.**
 - 11.02 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).**
 - 11.03 - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).**
 - 11.04 - Adoption finale du schéma couverture de risques incendie.**
 - 11.05 - Municipalité de Grand-Remous.**
 - 11.06 - Municipalité de Lac-Etchemin - Service de la Sécurité Incendie.**
 - 11.07 - Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins.**
 - 11.08 - Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA).**
 - 11.09 - Comité de Développement de Sainte-Aurélie - Souper des forestiers.**
 - 11.10 - Adhésion au réseau Les Arts et la Ville.**
 - 11.11 - La Corporation de développement communautaire Beauce-Etchemins (CDCBE).**
 - 11.12 - Association forestière du sud du Québec.**
 - 11.13 - Assemblée générale annuelle spéciale du CLD des Etchemins.**
 - 11.14 - Acceptation de soumission pour l'huile à chauffage.**
 - 11.15 - 100e anniversaire de la Municipalité de Saint-Cyprien.**
 - 11.16 - Offre d'emploi Ressource pour les visites de prévention des risques faibles et moyens - MRC des Etchemins.**
- 12 - ADMINISTRATION:**
 - 12.01 - Liste des comptes à payer.**
 - 12.02 - État des encaissements et déboursés.**
- 13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:**
 - 13.01 - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et**

de la Lutte contre les changements climatiques.

13.02 - Le ministre des Transports.

13.03 - Commission des transports Québec.

13.04 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

13.05 - MRC de Lotbinière.

13.06 - Municipalité de Saint-Magloire.

13.07 - UPA de la Chaudière-Appalaches.

13.09 - Lettre de Monsieur Michel Daoust, avocat à la retraite de Sainte-Justine.

13.10 - Lettre de Monsieur Michel Daoust, avocat à la retraite de Sainte-Justine.

13.11 - Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.

14 - VARIA.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.

16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-10-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2015, ET SUIVI.

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2015 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET SUIVI.

Le Comité administratif n'a pas siégé en septembre.

05 - RENCONTRE(S).

05.01 - Production du plateau.

- Présentation des résultats quantitatifs du projet SISCA par Madame Mélina Lévesque, chargée de projet et intervenante de milieu ainsi que Madame Lysiane Talbot, agente de milieu pour le projet SISCA dans les Etchemins.

05.02 - Les Jeux Intervillages des Etchemins.

- Présentation par Monsieur Mathieu Gaudette, organisateur communautaire au CISSSCA, et Madame Maryse Bilodeau, directrice des Loisirs de Sainte-Justine pour le projet Les Jeux Intervillages des Etchemins.

06 - ANALYSE DE PROJET(S).

Aucun projet n'est présenté.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.

Aucun dossier n'est présenté.

08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

08.01 - Émission de certificat de conformité:

2015-10-03

08.01.01 Sainte-Aurélie.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie a adopté le 6 juillet 2015, les règlements nos 04-2015, 05-2015 et 06-2015;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objets de procéder à la concordance avec le règlement no 118-14 de la MRC (schéma d'aménagement) ainsi que pour la concordance avec le règlement provincial Q-2, R.35 en matière de prélèvement des eaux et leur protection et enfin, corriger et adopter certains articles présentant des difficultés d'application;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 04-2015, 05-2015 et 06-2015 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

Que le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

08.02 - Règlement no 120-15 (îlot lac à Pierre): Adoption.

- Dossier reporté à une séance ultérieure.

2015-10-04

08.03 - Règlement no 121-15 (Plan de gestion des matières résiduelles): Adoption du règlement.

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et doit le réviser aux cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE le 17 avril 2007 est entré en vigueur le premier PGMR de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi, la MRC des Etchemins a fixé par la résolution no 2013-05-13 le 8 mai 2013 comme étant la date du début des travaux de révision du PGMR;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi, la MRC des Etchemins a adopté le 10 septembre 2014 par sa résolution no 2014-09-03 son projet de plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi, la MRC des Etchemins a tenu ses séances de consultation publique et a apporté, le cas échéant, les modifications nécessaires à son projet de plan de gestion;

CONSIDÉRANT QUE le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a émis le 3 novembre 2014 un avis quant à la conformité à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 du projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 17 juin 2015 conformément aux dispositions de la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

QUE le plan de gestion des matières résiduelles et ses annexes, modifiés selon l'avis de non-conformité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sont adoptés.

QUE ce document joint aux présentes constitue le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Etchemins et fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récit.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-10-05

08.04 - Municipalité de Sainte-Aurélie: Demande de modification à son périmètre urbain.

CONSIDÉRANT QUE suite à l'annexion d'une partie du territoire de Saint-Zacharie en faveur de la Municipalité de Sainte-Aurélie, le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie demande à la MRC de procéder aux modifications nécessaires au schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE dans un deuxième volet, la Municipalité de Sainte-Aurélie souhaite obtenir des modifications aux limites de son périmètre d'urbanisation, soit un prolongement du côté ouest du lac des Abénaquis et le retrait d'une partie du développement de la rue des Cèdres;

CONSIDÉRANT QU'après discussions, les membres du Conseil de la MRC sont favorables à ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QU'aucun avis du comité d'aménagement ne sera requis.

QUE le service de l'aménagement de la MRC soit mandaté pour entamer le processus de modification du schéma d'aménagement, et ce sans autre formalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

08.05 - Municipalité de Sainte-Aurélie: Résolution 217-10-2015 (Plan de gestion des matières résiduelles).

Monsieur Yvon Lacombe explique à nouveau la teneur et les obligations de la MRC dans ce plan de gestion et que des rencontres auront lieu en novembre prochain entre les MRC voisines impliquées au présent dossier.

2015-10-06

08.06 - Nomination d'une personne désignée: Gestion des ponceaux sur cours d'eau.

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a adopté, le 24 mars 2010, une politique ainsi qu'un règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau pour l'ensemble de son territoire et ce, tel que prévu à l'article 104 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 96-10, en plus d'assurer l'écoulement des eaux des cours d'eau, la MRC doit également émettre les permis nécessaires à l'installation de traverses de cours d'eau (sections 2 et 3 du règlement);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales et la MRC des Etchemins ont conclues une entente intermunicipale en vertu de l'article

108 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) pour l'application du susdit règlement 96-10;

CONSIDÉRANT QUE la MRC, aux fins de cohérence, souhaite assurer l'application des dispositions de la section 2 et 3 du règlement 96-10 et qu'à cet égard, elle doit nommer une personne désignée;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins nomme Monsieur Cam Landry à titre de personne désignée pour l'application des sections 2 et 3 du règlement no 96-10 (traverses des cours d'eau).

QUE les personnes désignées dûment nommées antérieurement à la présente résolution pour l'application du règlement no 96-10, le demeurent pour toutes les autres dispositions applicables de ce règlement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-10-07

08.07 - Municipalité Lac-Etchemin - Demande de modification de la zone agricole.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Etchemin est propriétaire du bâtiment principal et d'une partie des terrains du centre de ski Mont-Orignal, incluant les bâtiments et les terrains;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces terrains est localisée en zone agricole permanente, en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

CONSIDÉRANT QUE la partie de terrain en zone agricole est en majeure partie occupée par une aire de stationnement ainsi que des infrastructures d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE seule une municipalité ou une MRC peut, en vertu de la susdite loi, déposer une demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT QU'après discussions, les membres du Conseil de la MRC sont favorables à cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QU'aucun avis du comité d'aménagement ne sera requis.

QUE le service de l'aménagement de la MRC soit mandaté pour préparer et présenter une demande d'exclusion auprès de la CPTAQ, tel que demandé par Lac-Etchemin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-10-08

08.08 - Municipalité de Lac-Etchemin: Demande de modification à son périmètre urbain.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite obtenir des modifications aux limites de son périmètre d'urbanisation, soit un agrandissement entre la route 277 et la rue Dallaire;

CONSIDÉRANT QUE cet agrandissement a pour objectif d'accueillir un nouveau développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-Etchemin est disposée à évaluer la possibilité de réduire d'autres secteurs pour compenser l'agrandissement projeté;

CONSIDÉRANT QU'après discussions, les membres du Conseil de la MRC sont favorables à ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,

ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QU'aucun avis du Comité d'aménagement ne sera requis.

QUE le service de l'aménagement de la MRC soit mandaté pour entamer le processus de modification du schéma d'aménagement, et ce sans autre formalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.

Aucun rapport n'est présenté.

10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:

- Compte rendu du comité technique sur la ruralité du 7 octobre 2015.

10.01 - Projets locaux.

10.02 - Projets régionaux.

2015-10-09

10.02.01 Suivi de la demande: Installation d'une antenne en conformité au code de sécurité 6 de Santé Canada: Passion FM.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont procédé à l'analyse du dossier mentionné en titre;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière pour un montant

de 20 000 \$ soit puisé à même le fonds régional du pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande ne fait pas l'unanimité au sein du Conseil de la MRC des Etchemins, le vote a été demandé;

10 votes pour la proposition représentant 45,5 % de la population
3 votes contre la proposition représentant 54,5 % de la population

La proposition est rejetée.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le préfet et le directeur général de la MRC des Etchemins organisent une rencontre avec la MRC de Bellechasse afin de valider leur intérêt à une participation financière dans le projet ci-haut mentionné.

QUE suite à la réponse de la MRC de Bellechasse ledit dossier sera ramené à la table du Conseil de la MRC des Etchemins afin de compléter la demande de Radio Bellechasse-Etchemins.

ADOPTÉE.

Monsieur le maire Réjean Bédard quitte son siège il est 21h10.

**10.02.02 Ressource partagée en loisir et en loisir intermunicipal :
- Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.**

Dossier à suivre.

2015-10-10

**10.02.03 Solidaires vers l'inclusion sociale: Essentiel des Etchemins,
- GRAP et organismes des Etchemins.**

CONSIDÉRANT la demande de l'Essentiel des Etchemins, GRAP et organismes des Etchemins pour l'embauche d'un intervenant pivot;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont procédé à l'analyse de la demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont malheureusement dans l'impossibilité d'accéder positivement à cette demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11 - AFFAIRES COURANTES:

11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

2015-10-11

11.02 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) est l'organisme porteur du projet de prise de photographies aériennes numériques (inventaire décennal 2015);

CONSIDÉRANT QUE le territoire visé par ce projet concerne cinq régions administratives et 23 MRC pour une superficie estimée à 40 809 km²;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'acquisition est estimé à environ 37 800 \$ plus taxes pour tout le territoire de Chaudière-Appalaches et si toutes les MRC participent, soit dix au total, c'est 3 780 \$ plus taxes (prix estimé incluant les frais de gestion);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lévis s'est offerte pour être le gestionnaire pour la région (à confirmer officiellement);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins confirme son intérêt à faire partie du projet « *Prise de photographies aériennes numériques - Inventaire forestier décennal 2015* » initié par le MFFP, et ce, en partenariat avec les autres MRC participantes de Chaudière-Appalaches.

QUE les coûts d'acquisition du projet « *Prise de photographies aériennes numériques - Inventaire forestier décennal 2015* » soient puisés à même le fonds spécifique prévu au budget de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-10-12

11.03 - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a mis en place le Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF);

CONSIDÉRANT QU'un montant de 243 391 \$ est accordé à la région de la Chaudière-Appalaches dans le cadre de ce programme pour l'année financière 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lévis et les MRC de la région devront désigner celle d'entre elles qui sera mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du PADF et agir à titre de répondant auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QU'une entente de délégation précisant les modalités et les obligations liées au PADF devra être conclue entre le MFFP, la Ville

de Lévis et les MRC de notre région qui désirent se prévaloir du programme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins désire se prévaloir du programme d'aménagement durable des Forêts en autorisant Monsieur Hector Provençal préfet de la MRC des Etchemins à signer l'entente de délégation et en désignant la MRC de Montmagny pour administrer les sommes consenties dans le cadre du PADF et agir à titre de répondant auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-10-13

11.04 - Adoption finale du schéma de couverture de risques incendie.

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a adopté la révision du schéma de couverture de risques incendie par la résolution numéro 2015-03-20;

CONSIDÉRANT la lettre de la ministre de la Sécurité publique datée du 16 juin 2015 par laquelle la ministre nous avise que le document atteste de la conformité de notre schéma révisé suivant les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur dudit schéma le 15 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le schéma de couverture de risques incendie (version révisée) de la MRC des Etchemins est conforme aux exigences du ministre de la Sécurité publique tel que stipulé dans l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (LSI).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.05 - Municipalité de Grand-Remous.

Demande de soutien et d'appui auprès des ministères pour l'application de règlements municipaux.

11.06 - Municipalité de Lac-Etchemin - Service de la Sécurité Incendie.

Le Service de la Sécurité Incendie est en processus afin de compléter le Guide de Secours et Prévention. Monsieur Sylvain Poulin, Directeur du Service de la sécurité incendie, demande de bien vouloir réserver le meilleur accueil au représentant de la compagnie Éditions Média Plus Communication, chargée de recueillir les annonces publicitaires.

11.07 - Carrefour Jeunesse-Emploi les Etchemins.

Invitation au souper-bénéfice annuel 2015 du Carrefour Jeunesse-Emploi les Etchemins le vendredi 20 novembre 2015 au Centre Civique de Sainte-Justine.

2015-10-14

11.08 - Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA).

Partenariat financier entre la MRC des Etchemins et la TACA pour l'année 2015-2016.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins ne contribuera malheureusement pas à la somme de deux mille dollars (2 000,00 \$) pour l'année 2015-2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-10-15

11.09 - Comité de Développement de Sainte-Aurélie - Souper des forestiers.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Comité de Développement de Sainte-Aurélie pour l'organisation de la 9e édition du *Souper des Forestiers* qui se tiendra le 29 octobre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QU'une somme de cent dollars (100,00 \$) soit versée à titre de commandite pour ledit événement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-10-16

11.10 - Adhésion au réseau Les Arts et la Ville.

CONSIDÉRANT la proposition d'adhésion au Réseau Les Arts et la Ville afin que ceux-ci puissent poursuivre leurs actions en faveur du développement culturel et de l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins fait déjà partie de plusieurs comités concernant les arts et la culture.

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a décidé de ne pas adhérer au Réseau Les Arts et la Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.11 - La Corporation de développement communautaire Beauce-Etchemins (CDCBE).

Invitation à la 2e édition de la Soirée Bal Masqué le 22 octobre 2015 à 18 h 00 au Club de golf de Beauceville.

11.12 - Association forestière du sud du Québec.

Invitation à participer les 15 et 16 octobre 2015 au 70e Congrès et Salon forestier de l'Association forestière du sud du Québec qui se tiendra au BEST WESTERN PLUS Hôtel Universel à Drummondville, sous le thème « Mobilisons-nous pour le bois ».

2015-10-17

11.13 - Assemblée générale annuelle spéciale du CLD des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins ratifie le procès-verbal, les états financiers et la dissolution du CLD des Etchemins en date du 17 septembre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-10-18

11.14 - Acceptation de soumission pour l'huile à chauffage.

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues suite à un appel sur invitations et que les soumissionnaires ont présenté leur prix à partir du devis relatif à la fourniture d'huile à chauffage selon le tableau suivant :

COMPAGNIE	Prix de l'OBG (du litre)
Chauffage Élie Nadeau inc.	----
Les huiles Marcel Gagnon inc.	----
CST Canada Co. (Ultramar)	\$ 0.015
Philippe Gosselin et associés Ltée	\$ 0.0089

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC accepte la plus basse soumission présentée,

soit celle de Philippe Gosselin et associés Ltée, selon le tableau soumis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-10-19 11.15 - 100e anniversaire de la Municipalité de Saint-Cyprien.

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier pour la réalisation du livre souvenir de la Municipalité de Saint-Cyprien qui célébrera son 100e anniversaire en 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins verse une aide financière de cinq cents dollars (500,00 \$) à la Municipalité de Saint-Cyprien pour la commandite du 100e anniversaire de cette dernière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-10-20 11.16 - Offre d'emploi Ressource pour les visites de prévention des risques faibles et moyens - MRC des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE suite à une discussion concernant l'offre d'emploi pour un poste de Ressource pour les visites de prévention des risques faibles et moyens, les municipalités du territoire ont décidé de ne pas donner suite à cette demande.

QUE les municipalités concernées prendront leur propre moyen pour procéder aux visites de prévention des risques faibles et moyens.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-10-21 11.17 - Adoption des priorités annuelles d'intervention de la MRC des Etchemins.

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les 13 municipalités des Etchemins ont travaillé 1 an à faire le bilan du Pacte rural 2007-2014 et à élaborer les bases du Pacte rural 2014-2019. Suite à l'élaboration d'un plan d'action dans chacune des municipalités et des rencontres avec les organismes du territoire, la MRC des Etchemins a établi ses priorités d'actions afin de répondre aux besoins exprimés par les acteurs de développement dans les Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élaboration d'un plan d'action dans chacune des municipalités et des rencontres avec les organismes du territoire, la MRC des Etchemins a fait un travail de terrain afin de mieux structurer son développement;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,

ET RÉSOLU

QUE la liste des priorités suivantes soit et est adoptée telle que présentée ci-dessous.

PRIORITÉS RETENUES:

- Supporter et consolider les entreprises et organismes;
- Promouvoir les services existants et les infrastructures;
- Soutenir, développer et promouvoir l'industrie touristique;
- Promouvoir la construction résidentielle et commerciale;
- Favoriser la conservation et la préservation de l'environnement, de la flore et de la faune;
- Planification de l'aménagement et du développement des territoires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12 - ADMINISTRATION:

2015-10-22

12.01 - Liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant deux cent vingt-cinq mille six cent un dollars et quarante-huit cents (225 601,48 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.02 - État des encaissements et déboursés.

État transmis avec l'avis de convocation.

13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:

13.01 - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Modification de certificat d'autorisation concernant le parc éolien du Massif du Sud / Entreposage d'un transformateur de rechange au poste élévateur.

13.02 - Ministère des Transports du Québec (MTQ).

Suite à notre demande d'aide financière pour exploiter un service de transport collectif sur le territoire de la MRC des Etchemins, le ministère des Transports a analysé notre demande et nous informe que nous sommes favorables à l'attribution d'une subvention de cent dix mille six cent soixante-dix-huit dollars (110 678 \$) pour la poursuite de notre projet en transport. Cette subvention est conditionnelle à notre engagement à déposer un plan de développement en transport collectif.

Réception du chèque le 9 octobre 2015 pour le programme d'aide au développement du transport collectif (Volet 2) - Subvention pour 2015.

13.03 - Commission des transports du Québec.

Lettre indiquant qu'il est temps de mettre à jour notre inscription au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds et d'effectuer le paiement exigé.

13.04 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Programme de subvention tenant lieu d'un accès aux redevances sur les ressources naturelles.

13.05 - MRC de Lotbinière.

Résolution du Conseil de la MRC de Lotbinière adoptant le projet de Plan de gestion des matières résiduelles.

13.06 - Municipalité de Saint-Magloire.

Avis public d'élection au poste de conseiller numéro un. La candidate a été élue par acclamation.

13.07 - UPA de la Chaudière-Appalaches.

Invitation à l'assemblée générale annuelle de l'UPA de la Chaudière-Appalaches qui aura lieu le 22 octobre 2015 à 13 h 00 à la Cache à Maxime.

13.08 - Lettre de Monsieur Michel Daoust, avocat à la retraite de Sainte-Justine.

Lettre provenant de Monsieur Michel Daoust, avocat à la retraite et demeurant à Sainte-Justine concernant la soumission d'un projet d'immobilisation d'une municipalité de 280 000 \$ financé en partie par le programme sur la taxe sur l'essence et en contribution de Québec (pour une part de 168 942 \$) et par règlement d'emprunt à venir pour le solde.

13.09 - Lettre de Monsieur Michel Daoust, avocat à la retraite de Sainte-Justine.

Lettre transmise par Monsieur Michel Daoust, avocat à la retraite et demeurant à Sainte-Justine concernant une demande de prise en charge par la Municipalité de Sainte-Justine d'un chaton de quelques semaines déposé sur son terrain.

13.10 - Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.

Remerciement suite à la deuxième édition du Tournoi des Maîtres des Etchemins ayant eu lieu les 22, 23 et 24 juillet 2015.

13.11 - Transport Autonomie Beauce-Etchemins.

- Copie de la lettre réponse du ministère des Transports du Québec (MTQ) adressée à Monsieur Yves Vachon, directeur de l'organisme en titre.

Spécification quant aux modalités des programmes d'aide. Ainsi, une subvention ne peut pas être ajustée après la fin de l'année sous prétexte que les revenus des usagers sont plus élevés qu'anticipés.

14 - VARIA.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2015-10-23

16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 22h10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER